

Introduction

Plusieurs années se sont écoulées entre la fin du travail de thèse en 2019 et la publication de ce livre, au cours desquelles plusieurs changements importants sont venus transformer l'adoption internationale en France. Alors qu'en 2019, la question de la fin de l'adoption internationale était envisagée dans un avenir proche, la volonté du législateur français a été de mettre l'accent sur la révision des pratiques, l'amélioration de la transparence, et le respect des droits des enfants.

La loi du 21 février 2022, portant réforme de l'adoption, définit enfin clairement l'adoption internationale en supprimant désormais toute référence à la nationalité de l'enfant ou à celle des adoptants¹. Elle permet de renforcer les droits de l'enfant en interdisant les adoptions individuelles, mesure attendue depuis longtemps par les associations de personnes adoptées. Autre progrès considérable, pour la sécurisation des procédures, la loi de 2022 renforce le contrôle des opérateurs en posant le principe d'une durée limitée des habilitations des OAA. En revanche, cette réforme législative ne permet pas de répondre à la question de la recherche des origines souvent évoquée par les personnes adoptées et leurs organisations.

Le comité des droits de l'enfant de l'ONU qui a auditionné la France les 9 et 10 mai 2023 sur son application de la CIDE a expressément recommandé aux pouvoirs publics français de garantir à tous les enfants, y compris ceux adoptés de longue date, une aide pour accéder à l'information sur leurs origines. En septembre 2023, l'association RAIF-Réseau des adoptés à l'international en France a été auditionnée par le comité des disparitions forcées de l'ONU. À cette occasion, Emmanuelle Hebert, cofondatrice de l'association RAIF et adoptée d'origine indienne arrivée en 1977 en France, s'est exprimée sur son histoire personnelle d'adoption illicite. Elle a déclaré avoir mené vingt ans de recherche sur sa propre histoire, notamment dans son pays d'origine en Inde. Puis, elle a évoqué une étude américaine de 2013 menée par l'Académie de pédiatrie qui a révélé que le taux de suicide était quatre fois plus élevé chez les adoptés. En conclusion, Emmanuelle Hebert insiste sur les relations étroites entre

1. Publiée au Journal officiel le 22 février 2022, la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption est entrée en vigueur.

la recherche des origines et la découverte de pratiques illicites, ainsi que la santé mentale des personnes adoptées².

Depuis les années 2020, les témoignages de personnes adoptées sur leur recherche des origines mettant en avant la découverte de pratiques illicites concernant leur adoption se multiplient. Publié en 2019, *Le chant du bouc*, de Carmen Maria Vega, adoptée du Guatemala en Belgique, raconte comment les questions sur son adoption se sont bousculées dans sa tête, entre découvertes farfelues et révélations folles. L'autrice comprend qu'elle a été victime d'un trafic d'enfants et explique son besoin d'en savoir plus³. Plus récemment, Émilie Ducrot et Céline Breyse ont témoigné de leurs craintes, leurs doutes, mais aussi leurs joies suite à leur enquête hors du commun menée au Sri Lanka. Elles finissent par alerter les autorités et l'opinion publique de l'existence des pratiques illicites qui ont concerné leur adoption⁴. En 2020, Julie Foulon écrit sur les conditions douteuses de son adoption en Ethiopie. Avec son regard et ses mots d'enfant de 6 ans, Sara exprime l'incompréhension et les malentendus qu'elle ressent auprès de sa famille adoptive. Elle ne peut se résoudre à appeler ces adultes « Papa et Maman⁵ ».

Des personnes adoptées dans d'autres pays ont également témoigné de leur histoire, mobilisé les médias et contribué au débat sur le sujet des pratiques illicites de l'adoption internationale, notamment Mariela SR Coline Fanon, adoptée du Guatemala au Belgique, pendant les années 1980. Elle a grandi en Belgique auprès de ses parents adoptifs qui ont toujours cru avoir accueilli un enfant abandonné. Elle décide de partir à la recherche de ses origines à 31 ans et au fil de ses recherches, la jeune femme lit des articles signés par le journaliste d'investigation franco-hondurien, Sebastian Escalon, qui lève le voile sur un trafic d'enfants dans les années 1980. En se rendant sur Facebook, à la date du 7 novembre, elle se rend compte qu'une certaine Lorena poste une photo d'un bébé, symbolisant la perte d'un de ses enfants. Le 30 novembre 2017, Coline retrouve sa mère et lui écrit : « Maman, je ne suis pas morte » qui est devenu le titre de son livre⁶. L'autrice réalise que son adoption frauduleuse fait partie d'un important trafic international d'enfants. Elle décide de créer le collectif Racines perdues. Cette organisation est à ce jour constituée partie civile dans le dossier judiciaire diligenté par le parquet fédéral belge.

2. HEBERT Emmanuelle, cofondatrice et représentante de l'association RAIF, discours prononcé devant le Comité des disparitions forcées des Nations unies, septembre 2023, [<https://associationraif.com/publications/onu-comite-des-disparitions-forcees-septembre-2023/>], consulté le 17 novembre 2024.

3. VEGA Carmen Maria, *Le chant du bouc*, Paris, Flammarion, 2019.

4. DUCROT Émilie, *Les larmes de l'éléphant*, Paris, L'Archipel, 2019; BREYSE Céline, *Good Morning Nilanthi. Journal d'une adoptée au Sri Lanka*, Bourg-Saint-Andéol, Éditions Reflets, 2022.

5. FOULON Julie, *Sara et Tsega*, Paris, Éditions Baudelaire, 2020.

6. FANON Coline Mariela SR, *Maman, je ne suis pas morte*, L'overval, Rennes, 2021.

D'autres changements chez les acteurs de l'adoption permettent d'observer l'émergence de productions scientifiques et travaux universitaires sur le sujet de l'adoption internationale par des personnes adoptées elles-mêmes en France⁷. Cette évolution de la parole des adoptés permet d'interroger la place des savoirs produits par les groupes minoritaires et les logiques qui président à leur légitimité. Toutefois, les savoirs et perspectives de recherches des minoritaires continuent d'être posés comme illégitimes voire invalidés, tant dans la contribution de la transformation des méthodes, que dans leur imbrication avec les rapports de sexe, de race et de classe.

Se réclamant de théories afroféministes et décoloniales, Amandine Gay propose de déconstruire le système de l'adoption internationale. L'auteure souligne que l'adoption internationale repose sur une fiction juridique puisqu'elle a pour effet d'effacer des éléments essentiels de l'identité de la personne adoptée et de sa famille d'origine. Une autre question à laquelle s'intéresse Amandine Gay est celle de la famille dans lesquelles, par le fait de l'adoption, parents et enfants ne sont pas de la même couleur. Pour elle, l'écriture et la création artistique permettent de faire sens de son expérience⁸. En 2021, l'ouvrage de Joohee Bourgain, *L'adoption internationale, mythes et réalités*, propose une analyse critique des rapports asymétriques de pouvoir entre le Nord et le Sud opérant dans les pratiques de l'adoption internationale. L'autrice se présente elle-même comme une militante antiraciste et féministe qui souhaite déconstruire les mythes et l'imaginaire colonial sur lesquels repose le système de l'adoption internationale. Dans son essai, Joohee Bourgain soutient que les pratiques illicites sont intrinsèques au système de l'adoption internationale, fondé sur des transactions financières autour des enfants et du corps des femmes⁹.

Les dernières années marquent l'engagement des pays européens de mieux documenter et également tirer le bilan des pratiques illicites passées d'adoption internationale. La Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark et la Suède ont publié un certain nombre de rapports qui se sont succédé en 2020, 2021 et 2022 pour mieux comprendre les dysfonctionnements passés en collaboration avec des universitaires, des victimes, des professionnels du droit. Ce qui a entraîné la suspension des adoptions internationales, le temps de réformer en profondeur le système et mettre en œuvre les recommandations dégagées par les experts. Des discussions parlementaires ont permis de retenir ou à l'inverse d'exclure la poursuite des adoptions avec

7. PREBIN Élise, *Adoption internationale : les revenants de Corée*, thèse de doctorat d'ethnologie, dir. Laurence Caillet, université Paris 10, 2006; MAHÉO Clémence, *Les opérateurs « faiseurs de parenté » face aux risques et aux mutations de l'adoption internationale depuis 2005*, thèse de doctorat d'Histoire, dir. Yves Denéchère, université d'Angers, 2018; LAFFITTE Hélène, *Expressions et organisation des personnes adoptées d'origine étrangère en France depuis les années 1980*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Yves Denéchère et Claudine Veuillet-Combier, université d'Angers, 2019.

8. GAY Amandine, *Une poupée en chocolat*, Paris, La Découverte, 2021.

9. BOURGAIN Joohee, *L'adoption internationale, mythes et réalités*, Paris, Anacaona, 2021.

les pays satisfaisants aux critères de sélection (conformité avec les standards établis par la Convention de La Haye, application du principe de subsidiarité, classement au regard de l'index de corruption¹⁰).

La France a lancé le 8 novembre 2022 une mission d'inspection interministérielle (IGAS, IGJ, IGAE) afin de « faire la lumière » sur les pratiques illicites dans l'adoption des enfants étrangers¹¹. Elle formule vingt-huit recommandations telles que la création d'une commission indépendante ayant pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes qui ont découvert des pratiques illicites dans le cadre de leur adoption internationale, et la mise en place d'un guichet unique pour la recherche des origines s'adressant à tous les adoptés, nés en France ou à l'étranger. La mission considère que la France devrait modifier ses dispositions légales afin de prévoir une suspension de la prescription se rattachant aux pratiques illégales ayant permis l'adoption, et ce, jusqu'à la majorité de l'enfant adopté, à l'instar de ce qui est fait en matière de crimes et délits sexuels commis sur les mineurs. Toutefois, le bilan est plutôt mitigé pour les associations de personnes adoptées qui auraient souhaité une position claire de la mission sur la question de la responsabilité de l'État, après avoir reconnu qu'il y a eu « des manquements collectifs dans la protection due aux enfants et qu'ils ont pu avoir des conséquences jusqu'à leur vie d'adulte¹² ».

Avant cela, dès l'année 2021, Yves Denéchère, professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Angers et spécialiste de l'adoption internationale avait proposé à la Mission de l'adoption internationale (MAI), un projet d'étude historique sur la thématique des adoptions illicites¹³. Attendue par les associations de personnes adoptées, familles adoptives et acteurs publics de l'adoption, l'étude permet d'apporter des éléments

10. « Adoptions illégales d'enfants du Sri Lanka : étude historique, recherche des origines, perspectives. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 17.4181 Ruiz Rebecca du 14.12.2017 », Berne, Conseil fédéral suisse, 2020 ; « Consideration, Analysis, Conclusions, Recommendations and Summary. Committee investigating intercountry adoption », The Hague, Dutch government, 2021 ; rapport consultatif sur l'avenir de l'adoption internationale en Flandre et en Belgique, [<https://www.uantwerpen.be/en/research-groups/law-and-development/news-and-events/archive/future-ofintercountry-adoption-in-flanders/>], consulté le 10 novembre 2024.
11. Rapport de la mission interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France, [<https://www.vie-publique.fr/rapport/293402-pratiques-illicites-dans-l-adoption-internationale-en-france>], consulté le 10 novembre 2024.
12. Communiqué de presse du 31 janvier 2024 du RAIF : « Un rendez-vous manqué ? La mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France » ; communiqué de presse du 8 avril 2024 du Collectif des adoptés français du Mali : « Le collectif regrette qu'il n'y ait eu aucun échange avec les représentants des victimes d'adoptions illégales, pourtant présents, lors de la remise de ce rapport. » Signataires : Adopt'Écoute, Des racines naissent des ailes, Illégale adoption Monde, Racines coréennes, Racines russes, RAIF, Voix d'adoptés, Black Adoptees Identities, Collectif des adoptés d'Haïti en France, Collectif des adoptés du Rwanda, Collectif des adoptés du Sri Lanka, Collectif des adoptés français du Mali, Collectif à l'intersection de l'adoption.
13. DENÉCHÈRE Yves et MACEDO Fabio, *Étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France*, février 2023, [<https://univ-angers.hal.science/hal-03972497v1>], consulté le 10 novembre 2023.

de compréhension sur la dimension récurrente des pratiques illicites dans l'adoption internationale en France, depuis les années 1980. Fabio Macedo, docteur en histoire ayant réalisé une thèse sur l'histoire de l'adoption a été recruté par l'université d'Angers en qualité de chercheurs postdoctorant afin de mener à bien ce travail sous la supervision d'Yves Denéchère.

Après une introduction définissant l'objet de la recherche et le replaçant dans le contexte actuel, notamment européen, le document se compose de quatre parties. Une revue de la littérature académique analyse comment, par qui et pourquoi les pratiques illicites dans l'adoption internationale ont été étudiées. La bibliographie recense les ouvrages et articles scientifiques parus sur le sujet. La principale partie du compte-rendu de recherche est constituée d'un guide commenté des sources – archives, sources audiovisuelles, presse – qui permettent de documenter les pratiques illicites. Enfin sont proposées des pistes de réflexion pour lancer des recherches approfondies sur le sujet ou plus simplement orienter les analyses.

L'étude historique révèle que les pratiques illicites étaient très nombreuses et surtout connues de tous les acteurs. Il s'agit de consentements forcés ou non éclairés des familles biologiques, de fraudes à l'état civil, d'actes isolés lucratifs, de filières délinquantes ou criminelles spécialisées dans la marchandisation d'enfants. Les chercheurs soulignent que la mise en œuvre de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993) n'a pas suffi à éliminer le phénomène. L'étude permet également de montrer que les responsabilités peuvent être partagées entre tous les acteurs de l'adoption même s'il apparaît que pour les personnes adoptées concernées, la responsabilité de l'État est clairement engagée.

Ces dernières années, les pratiques illicites identifiées ont conduit parfois à des poursuites judiciaires dans certains pays d'origine. L'adoption internationale donne lieu dans divers pays d'accueil à un contentieux en développement. Le Danemark doit gérer les suites de la plainte déposée par le Danish Korean Rights Group auprès de la Commission vérité et réconciliation de Corée du Sud¹⁴. En France, des plaintes ont été déposées par des personnes adoptées au Mali, au Guatemala, en Éthiopie, en Roumanie, et en Corée du Sud¹⁵.

Les associations et collectifs d'adoptés s'organisent également pour combler l'absence de chiffres officiels concernant les personnes majeures

14. Plus de 300 plaignants auxquels se sont jointes plusieurs personnes adoptées françaises. Réunion de l'Intercountry Adoption Network du 17 avril 2023.

15. Plainte déposée le 28 mai 2021 contre l'association Enfants de reine de miséricorde; arrêt de la cour d'appel de Paris du 14 février 2014 déclarant coupables les responsables de l'association l'Arche de Zoé des faits d'exercice illégal d'intermédiaire pour l'adoption et d'escroquerie; plainte déposée le 1^{er} octobre 2019 pour dénoncer un trafic d'enfants en bande organisée entre Haïti et la France; plainte déposée contre X en juin 2020 visant l'association Rayon de soleil de l'enfant étranger; plainte déposée contre X en juillet 2021 visant l'association Kasih Bunda.

adoptées à l'international en France. Sur la question des adoptions illicites, l'association Voix des adoptés a mené une enquête en mai 2020 auprès de ses adhérents et a obtenu des retours significatifs puisque 203 adhérents sur 268 y ont répondu. 29 % d'entre eux déclarent avoir en leur possession des éléments sur des irrégularités dans le cadre de leur adoption. Cette enquête contribue à la compréhension du phénomène que les historiens Yves Denéchère et Fabio Macedo ont qualifié de systémique. La question des parcours de vie et de l'impact de l'adoption sur la santé mentale des adultes adoptés en France est de plus en plus prégnante. En 2022, quatre personnes adoptées ont créé ensemble AdoptÉcoute, la première ligne d'écoute associative fondée par et pour des personnes adoptées. Au cours du confinement en 2020, de nombreux groupes et comptes au sujet de l'adoption émergent sur les réseaux sociaux. Avec le confinement, l'isolement chez les personnes adoptées s'est intensifié, et le besoin d'en parler aussi.

Pour comprendre l'évolution de l'expression et de l'organisation des personnes adoptées d'origine étrangère en France, il s'agira d'analyser au cours des cinq prochains chapitres les expressions des personnes adoptées selon les âges, la mise en récit de soi et les enjeux de l'identité narrative, le développement d'Internet comme outil de mise en récit de soi par groupe affinitaire d'adoptés, les associations et collectifs de personnes adoptées, enfin la question de leur positionnement en tant qu'acteurs à part entière de l'adoption internationale.